

INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

AFFAIRE DU « ZHENG HE » (LUXEMBOURG c. MEXIQUE) MESURES CONSERVATOIRES

LE TRIBUNAL RENDRA SON ORDONNANCE LE 27 JUILLET 2024 À 12 HEURES

Le Tribunal international du droit de la mer rendra son ordonnance en l'*Affaire du « Zheng He » (Luxembourg c. Mexique*), *mesures conservatoires*, le samedi 27 juillet 2024, à 12 heures. M. le juge Tomas Heidar, Président du Tribunal, en donnera lecture.

L'historique de la procédure peut être consulté sur la <u>page</u> du site Web du Tribunal dédiée à l'affaire.

Assister à la lecture de l'ordonnance

La lecture de l'ordonnance se déroulera dans la salle d'audience principale du Tribunal et sera ouverte au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire, le grand public et les représentants des médias qui souhaitent assister à la lecture sont priés de s'enregistrer par avance auprès du Service de presse.

Webdiffusion

La lecture de l'ordonnance sera diffusée <u>en direct</u> sur le site Web du Tribunal. Un enregistrement de cette webdiffusion pourra être consulté dans les <u>archives des webdiffusions</u> après l'audience.

N.B.: Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels. Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (http://www.tidm.org ou http://www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, adresse électronique : press@itlos.org.